

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **1.1. Identificateur de produit**· **Nom du produit:** KLEIBERIT **120.0**· **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif· **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE

M.G.Becker GmbH & Co. KG

Max Becker Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT

Chimie S.a.r.l.

200, rue de Paris

F - 67116 Reichstett

France

· **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152

FAX: +49 7244 700 152

· **1.4. Numéro d'appel d'urgence:****+45 8988 2286** France (français, anglais)**+44 1235 239670** Numéro régional européen (langues européennes)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1. Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2. Éléments d'étiquetage**· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-butanone

acétate d'éthyle

· **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0*(suite de la page 1)***Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Indications complémentaires:

Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	2-butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-30%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20-30%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-20%
CAS: 110-82-7 EINECS: 203-806-2 Reg.nr.: 01-2119463273-41-XXXX	cyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≤3%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 931-254-9 Reg.nr.: 01-2119484651-34-XXXX	naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	≤3%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 100545-48-0 Numéro CE: 309-629-8 Reg.nr.: 01-2119979085-27	Octadecansäure, 12-Hydroxy-, Reaktionsprodukte mit Ethylendiamin Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	<0,5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Reg.nr.: 01-2119463881-32-XXXX	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*(suite page 3)*

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1. Description des premiers secours

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Tamponner les parties touchées de la peau avec du coton ou de la cellulose, puis laver soigneusement à l'eau et avec un produit de nettoyage doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· Indications destinées au médecin:

· 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Vertiges

Nausées

· 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1. Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

· 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3. Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.

(pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante

Eviter tout contact avec la peau.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés.

Essuyer immédiatement le produit répandu

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / protection du visage appropriés.

prévoir un plan d'urgence pour les rejets afin de minimiser les effets

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

>> Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. <<

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

- **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.

- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 4)

· 8.1. Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

· DNEL

78-93-3 2-butanone

Dermique DNEL long terme 1.161 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL long terme 600 mg/m3 (Mensch)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL long terme 63 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 1.468 mg/m3 (Mensch)

DNEL long terme 734 mg/m3 (Mensch)

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Dermique DNEL 773 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL 2.035 mg/m3 (Mensch)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Dermique DNEL 13.964 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL 5.306 mg/m3 (Mensch)

100545-48-0 Octadecansäure, 12-Hydroxy-, Reaktionsprodukte mit Ethylendiamin

Inhalatoire DNEL long terme 3,35 mg/m3 (Mensch)

1314-13-2 oxyde de zinc

Dermique DNEL long terme 83,3 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL long terme 5 mg/m3 (Mensch)

· PNEC

78-93-3 2-butanone

PNEC-eau douce 55,8 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 55,8 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 284,7 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 284,7 mg/kg (x00)

PNEC-sol 22,5 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 709 mg/l (x00)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC-eau douce 0,26 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,026 mg/l (x00)

PNEC-Periodische Freisetzung 1,65 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,15 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,115 mg/kg (x00)

PNEC-sol 0,22 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 650 mg/l (x00)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC-eau douce 0,0206 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,0061 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 117,8 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 56,5 mg/kg (x00)

PNEC-sol 35,6 mg/kg (x00)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT **120.0**

(suite de la page 5)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 0,052 mg/l (x00)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:

78-93-3 2-butanone

BAT (Suisse) 2 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

110-82-7 cyclohexane

BAT (Suisse) 150 mg/g Créatinine

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: Gesamt-1,2-Cyclohexandiol

N° CAS	Désignation de la substance	Type	Valeur	Unité
--------	-----------------------------	------	--------	-------

78-93-3 2-butanone

VME (France)

Valeur momentané: 900 mg/m³, 300 ppmValeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentané: 900 mg/m³, 300 ppmValeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

VL (Belgique)

Valeur momentané: 900 mg/m³, 300 ppmValeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

VME (Suisse)

Valeur momentané: 590 mg/m³, 200 ppmValeur à long terme: 590 mg/m³, 200 ppm

H B SSc;

141-78-6 acétate d'éthyle

VME (France)

Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentané: 1468 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

VL (Belgique)

Valeur momentané: 1468 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

VME (Suisse)

Valeur momentané: 1460 mg/m³, 400 ppmValeur à long terme: 730 mg/m³, 200 ppm

SSc;

110-82-7 cyclohexane

VME (France)

Valeur momentané: 1300 mg/m³, 375 ppmValeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

(11)

IOELV (Union Européenne)

Valeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

VL (Belgique)

Valeur à long terme: 350 mg/m³, 100 ppm

VME (Suisse)

Valeur momentané: 2800 mg/m³, 800 ppmValeur à long terme: 700 mg/m³, 200 ppm

B;

8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important

limiter la durée d'exposition à 4 heures

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène: Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 6)

- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:
En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté.
Europe: Filtre AX (EN 371)
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants B** Polyethylenlylon: Barrier™ (0,062 mm)
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**
Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée.
- **Mesures de gestion des risques**
S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Brun clair

· Odeur:

Fruitée

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 55 °C

· Point d'éclair:

-18 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

· Température d'inflammation:

ca. 380 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:

2,6 Vol %

Supérieure:

13 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C:

ca. 240 hPa

· Densité à 20 °C:

ca. 0,88 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C:

ca. 17000 mPas

Brookfield (67 / 150 rpm)

Cinématique:

Non déterminé.

· 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

78-93-3 2-butanone

Oral LD₅₀ 3.300 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >5.000 mg/kg (rbt)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h 34 mg/l (Ratte)
 LC₅₀ /4 h >5.000 ppm (Ratte)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD₅₀ 4.934 mg/kg (Kaninchen)
 Methode: OECD 401
 Dermique LD₅₀ >20.000 mg/kg (Kaninchen)

64742-49-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte)

110-82-7 cyclohexane

Oral LD₅₀ 12.705 mg/kg (Ratte)

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte)

8050-09-7 colophane

Oral LD₅₀ 2.800 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (Ratte)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD₅₀ >5.000 mg/kg (Ratte)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h >5.700 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 8)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

78-93-3 2-butanone

LC₅₀ 2.990 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 308 mg / l / 48h (daphnia)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ 5.600 mg / l / 48h (alga)

610 mg / l / 48h (daphnia) (DIN 38412)

110-82-7 cyclohexane

LC₅₀ 42,3 mg / l / 96h (piscis)EC₅₀ 0,9 mg / l / 48h (daphnia)

8050-09-7 colophane

LC₅₀ <10 mg / l / 96h (Zebraabärbling - Danio rerio)EC₅₀ 911 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ >1.000 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC₅₀ 1,31 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 0,413 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 0,136 mg / l / 72h (alga)IC₅₀ 0,1-1 mg / l / 72h (alga)

- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1. Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

minimiser déchet.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1. Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1133

· 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG

ADHESIVES (ALKANES, cyclohexane), MARINE POLLUTANT
ADHESIVES

· IATA

· 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· Classe

3 Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· 14.4. Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5. Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

-

· No EMS:

F-E,S-D

· Stowage Category

A

· 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· Remarques:

Transport conformément au 2.2.3.1.4 ADR (liquides visqueux)

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0

(suite de la page 10)

· **Remarques:** Transporting in accordance to 2.3.2.2 IMDG (viscous liquids)

· **IATA**

· **Remarques:** Transporting in accordance to 3.3.3.1.1 IATA DGR (viscous liquids)
PAS < 30L; CAO < 100L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers

· **Règlement EU**

110-82-7 cyclohexane: REACH, Annex XVII, No. 57

· **Directive 2012/18/UE - Seveso-III:**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des ingrédients est répertorié.

· **Catégorie SEVESO**

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.09.2019

Numéro de version 6

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: KLEIBERIT 120.0*(suite de la page 11)*

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

F